

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

Réf.: MDC/JLM

Paris, le 2 7 MAI 2008

Monsieur le Professeur

Le Président de la République a fait de la Recherche et de l'Enseignement supérieur une priorité de son quinquennat. Il souhaite que je les rende plus puissants, plus attractifs, plus réactifs et plus visibles pour devenir des acteurs de premier rang dans une société de la connaissance. Dans notre Pays, la recherche et l'innovation constitueront les vrais leviers de la croissance économique, ciment de notre cohésion sociale.

La loi de programme du 18 avril 2006 pour la recherche et la loi sur les libertés et les responsabilités des universités du 10 août 2007 entrainent des changements structurels profonds. Elles offrent de nouvelles compétences et possibilités d'action aux différents acteurs.

Cependant, comme vous le savez, notre système d'enseignement supérieur et de recherche repose sur une pluralité d'institutions, à statuts et modes de fonctionnement très différents. Il en résulte un morcellement des initiatives qui limite souvent l'impact des stratégies ambitieuses ou innovantes mises en œuvre par ces établissements et ce, quelle que soit la qualité des équipes qui les composent. Cette situation entraine une faible visibilité de nos établissements d'enseignement supérieur à l'échelle internationale. Elle a favorisé par le passé des logiques de concurrence plutôt que l'émergence de synergies et de complémentarités fructueuses. Ces temps sont révolus ; la nouvelle donne doit permettre d'établir de nouvelles relations.

Vous avez accepté de présider une commission sur les partenariats à construire entre les universités et les grandes écoles. Je vous en remercie vivement. Celle-ci devra réfléchir aux voies de coopération récemment offertes par les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur, les pôles de compétitivité, les Réseaux Thématiques de Recherche Avancée, par la création de ces espaces pionniers fédérateurs en train de se structurer.

.../...

Monsieur le Professeur Christian PHILIP Université Jean Moulin 1, rue de l'Université 69239-LYON Cedex 02 Notre système d'enseignement supérieur se doit de conduire 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur. Je compte sur votre analyse pour rechercher les passerelles à établir ou à consolider en intégrant à vos réflexions l'ensemble des formations, en particulier les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles. La place des formations professionnelles courtes sélectives (DUT, BTS) est également à prendre en considération.

Il convient en effet, d'assurer un maillage harmonieux du territoire, de favoriser l'égalité des chances et de réduire l'échec étudiant au cours des premières années d'études. Pour cela, je vous demande d'examiner les mesures à envisager pour favoriser la fluidité des cursus, faciliter les réorientations fructueuses, encourager les doubles parcours et bien sûr garantir l'excellence pour tous, en assurant un meilleur accès des étudiants de toutes origines aux grandes écoles. Les coopérations et les passerelles pourront se structurer également au niveau du master, avec l'organisation de masters conjoints grande école/université pour enrichir les cursus et les viviers de recrutement de chacun des acteurs.

Enfin, j'attends beaucoup de vos propositions en matière de formation à la recherche des étudiants des grandes écoles en partenariat avec les universités, notamment au sein des écoles doctorales. Par ailleurs, je serai très attentive à toutes vos suggestions pour favoriser les synergies avec le monde économique sur notre territoire national ou à l'étranger.

Après un mouvement de réforme engagé avec la loi du 10 août 2007 au profit de nos universités, je souhaite que vous puissiez réfléchir aux aménagements nécessaires pour assurer la compétitivité de l'ensemble de nos établissements de formation dont les grandes écoles sont partie prenante y compris d'éventuels rapprochements entre institutions pour leur assurer une « taille critique ». Vous me ferez toutes les suggestions qui vous sembleront opportunes y compris de niveau législatif. Les questions d'évaluation des formations et de la recherche essentielles pour la crédibilité de nos établissements à court terme ainsi que les conditions des relations des grandes écoles avec l'Etat devraient également être abordées.

La commission que vous animerez procédera notamment à l'audition des personnalités qualifiées et des organisations représentatives. J'attends que vous me remettiez votre rapport pour la deuxième quinzaine de septembre.

Vous remerciant de votre engagement, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de ma parfaite considération.

Priem à vous,

Valérie PECRESSE

Va Wenner